

7. Répondre aux besoins de proximité

La réponse aux besoins de proximité doit être organisée en tenant compte des réalités locales.

- Le maintien de la possibilité de l'accouchement à distance d'un plateau technique chirurgical est possible à la condition d'une identification rigoureuse des grossesses à bas risque. Les conditions de fonctionnement sont celles précisées par le groupe de travail du ministère "plateaux techniques".
- La réponse de proximité peut revêtir d'autres formes : recentrer l'activité du centre sur le pre-partum et le post-partum et ne plus assurer le per-partum. Le centre de proximité organise des consultations avancées en pre-partum et la prise en charge des suites de couches.

Dans tous les cas, ces centres de proximité doivent être rattachés à une maternité avec plateau technique. La gestion des transports, transferts et re-transferts doit être organisée, leur prise en charge financière assurée. Une réflexion sur les modalités d'accueil dans le centre de référence doit être menée. La possibilité d'accueil dans des structures hôtelières à proximité du centre de référence doit être envisagée.

Le choix du type de réponse aux besoins de proximité doit se faire après concertation avec les usagers, l'ensemble des professionnels des établissements publics et privés locaux, et en accord avec les élus locaux. Quelle que soit la solution choisie, cette organisation doit respecter la continuité de la prise en charge par une même équipe. L'ensemble, constitué des professionnels du centre de référence et de ceux du centre de proximité, doit être capable de prendre en charge toutes les urgences gynéco-obstétricales, d'organiser la cohérence des consultations prénatales, l'organisation des suites de couches, et de répondre à la demande en gynécologie médicale et chirurgicale.